

## LES FESTIVITÉS DE PRINTEMPS



Le 20 mai dernier, les Faviérois étaient invités à découvrir la nouvelle aire de jeux et le nouveau boulodrome du terrain communal du bourg. Un bon moment de convivialité. À lire en **page 8**.

## OUVERTURE DES JARDINS JAPONAIS DE FAVIÈRES



C'est à l'occasion de l'événement national «Rendez vous aux jardins» que les jardins japonais de Favières ont ouvert leurs portes. À découvrir sans modération **pages 10 et 11**.



Le vote du budget a eu lieu le 7 avril 2023.

Tous les détails en **page 3**.



### LES ACTIVITÉS BRUYANTES POUR LES PARTICULIERS SONT AUTORISÉES UNIQUEMENT :

**lundi à vendredi : 8h - 12h et 14h - 20h**  
**samedi : 9h - 12h et 14h - 19h**  
**dimanche, jour férié : 10h - 12h**

### Au sommaire de ce numéro

**En direct de la mairie p.2 à 5**

● *Le mot du Maire*

**Urbanisme p.6**

**Travaux p.7**

**Fêtes et Cérémonies p.8 et 9**

**Vie scolaire, jeunesse et sport p.9**

**Environnement p.10 et 11**

**PCAET p.12 et 13**

**La vie des associations p.14 à 16**

**Histoire p.17**

**Actualités p.18 et 19**

**État civil - Agenda**



**D**eux projets soumis à avis vont avoir un impact sur la commune.

La généralisation des descentes continues sur l'aéroport de Paris-Orly a fait l'objet d'une concertation du 15 mai au 15 juin dont l'information a largement été portée par les médias communaux et complétée par ma note d'information distribuée dans tous les foyers. Les élus souhaitent que les trajectoires soient déplacées vers le nord pour diminuer les nuisances sur le bourg mais sans augmenter celles sur le hameau. La trajectoire pourrait se situer dans la zone forestière entre les deux zones urbanisées. Une enquête publique est prévue au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023. La mise en application est prévue courant 2025.

Le PLM de Marne-La-Vallée, Plan Local des Mobilités, fait l'objet d'une enquête publique en cours qui se terminera le 12 juillet. Un dossier complet et un registre des remarques sont disponibles à l'accueil de la mairie. Une permanence des commissaires enquêteurs se tiendra le 23 juin à la mairie de la commune.

Le PLM est une déclinaison sur le territoire de Marne-La-Vallée et de FAVIÈRES du plan des déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF). FAVIÈRES est la seule de la Communauté de Commune du Val Briard à en faire partie.

Le PLM est un outil de planification de la mobilité dans tous les modes de transport.

Le PLM de Marne-la-Vallée a été arrêté le 14 février 2023. Il définit les actions prioritaires et les aménagements qui devront être engagés dans les cinq prochaines années pour faciliter les déplacements.

En cette période les activités de plein air sont favorisées par les caractéristiques rurales et environnementales de notre territoire, ses champs, forêts et chemins. Les travaux et les fêtes font l'objet de quelques règles qui sont rappelées régulièrement pour bien vivre entre voisins.

La promenade est aussi une activité qui se développe dès les « beaux jours ». Favorisant la bonne santé, seul ou en famille, parfois avec l'ami à quatre pattes qui nous impose quelques obligations. Parfois un évènement rend nécessaire un rappel des précautions et des règles à respecter et donc dans cette édition un article sur la bonne conduite à avoir lorsqu'on est détenteur d'un chien.

Avec les beaux jours, c'est aussi l'année scolaire qui s'achève et la nécessaire évaluation de son déroule-

ment. La progression des connaissances pour les élèves, dépend en grande partie de la compétence de l'équipe pédagogique et de l'accompagnement des parents. Pour aider ces derniers, mais aussi les élèves qui y participent, une étude surveillée a été mise en place et je remercie les parents qui nous feront un retour sur l'apport de service.

En ce qui concerne la révision du PLU, le travail continue. Comme dans chaque édition du bulletin, quelques informations sur l'avancement de ce dossier dans les pages qui suivent.

L'aménagement du terrain communal du bourg se poursuit, je laisse la commission Fêtes&Cérémonies relater dans les pages suivantes l'inauguration du terrain de boules et des jeux pour les enfants.

Pour le terrain du hameau, il y a eu un retard dans l'ouverture au public. Le bureau d'étude agréé pour le contrôle de sécurité de l'espace jeux a demandé à l'installateur de niveler le terrain sous le pont suspendu.

La phase 4 qui terminera l'enfouissement des réseaux du hameau doit commencer dans les semaines à venir après l'accord des deux communes sur la zone limitrophe avec Villeneuve-Saint-Denis. En effet les installations des réseaux ne tiennent pas compte des limites entre les communes pour alimenter les voies partagées, la rue du gros hêtre et l'allée du moulin, mais les financements sont partagés !

Réduction de la vitesse et amélioration de la circulation sont les deux objectifs poursuivis dans la demande de subvention des travaux pour la traversée de la D10 (rue du marronnier et rue de la Brie). La signalisation des emplacements de stationnement sera actualisée pour être conforme aux modifications effectuées.

Maintenir le périscolaire est une volonté de la municipalité. L'organisation mise en place à la dernière rentrée scolaire ne peut pas être reconduite compte tenu de l'évolution du nombre d'enfants. En effet le partage du même local, classe et périscolaire, génère trop de gêne pour l'activité scolaire et un manque d'autonomie pour assurer des activités aux enfants gardés. La nouvelle organisation sera présentée aux parents.

Très attendue, elle se fait désirer. La fibre bien sûr ! La date de commercialisation est repoussée pour la fin de l'année 2023. Comme les Faviérois, les services administratifs de la commune en phase de généralisation de la dématérialisation sont pénalisés par la faiblesse du réseau actuel. À suivre.

Je vous laisse découvrir cette édition et je vous souhaite bonne lecture.

Daniel PATU



## Présentation du budget primitif voté le 07/04/2023



### SECTION FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 1 536 896 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général	532 518 €
Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés	439 555 €
Chapitre 014 : Atténuation des produits	10 000 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	25 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	363 072 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert	3 000 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion	140 729 €
Chapitre 66 : Charges financières	22 822 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	200 €

**RECETTES : 1 536 896 €**

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	391 168 €
Chapitre 013 : Atténuation des charges	1 000 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et divers	80 055 €
Chapitre 73 : Impôts et Taxes	801 102 €
Chapitre 74 : Dotation et participations	228 166 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	31 400 €
Chapitre 76 : Produits financiers	5 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	4 000 €

### SECTION INVESTISSEMENT

**DEPENSES : 1 041 189 €**

Chapitre 001 : Solde d'exécution section investis. reporté	116 240 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	55 325 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	67 184 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	802 440 €

**RECETTES : 1 041 189 €**

Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	363 072 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre section	3 000 €
Chapitre 10 : Immobilisations corporelles	294 329 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	219 788 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	161 000 €

#### PRINCIPALES DEPENSES

Fonctionnement



Charges de personnel et frais assimilés  
(Salaires et charges sociales)

Technique, Administratif, ATSEM, Périscolaire et Restauration  
**439 555 €**



Achats et charges à caractère  
général

**464 961 €**



Subventions CCAS  
et associations

**24 954 €**



Charges financières  
(Intérêts des emprunts)

**22 822 €**



Petite enfance,  
restauration et écoles

**67 557 €**



Charges de gestion courante

(indemnités des élus, participation au fonctionnement de la piscine intercommunale de Fontenay-Trésigny, formation et contrat informatique logiciels métiers cloud)

**115 775 €**

#### Les chiffres-clés du budget 2023



#### PRINCIPALES RECETTES

Fonctionnement et Investissement



Excédents capitalisés de  
fonctionnement, Dotations l'Etat,  
emboursement TVA et subventions

**742 283 €**



Impôts locaux et taxes

(0% d'augmentation des taux de la part  
communale des impôts pour 2023)

**801 102 €**



Emprunt (Prévision)

**161 000 €**



Produits des services  
Périscolaire, Restauration et Loyers

**111 455 €**

#### PRINCIPALES DEPENSES

Investissement

Remboursement du capital  
des Emprunts

**55 325 €**



Aménagement des terrains,  
équipements divers et frais de documents  
d'urbanisme (PLU)

**276 967 €**



Travaux de voiries et  
Enfouissement des réseaux

**436 460 €**



Travaux et aménagement  
des bâtiments

**151 193 €**

## GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS : UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES USAGERS PROPRIÉTAIRES

Ce nouveau service numérique «Gérer mes biens immobiliers» est offert aux usagers propriétaires, particuliers et professionnel (personne morale), depuis le 2 août 2021 et accessible depuis votre espace sécurisé [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Tout usager propriétaire peut désormais consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...). À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

**+INFOS/**  
<https://impots.gouv.fr>

## UNE COURSE AUX OEUFS MAIS PÂ...QUES

Comme chaque année, à Pâques, c'est la course aux oeufs...en chocolat. Mais cette année, il n'y avait pas que des oeufs à trouver au bourg et au hameau. En effet, six lapins s'étaient sauvés dans tout le village. Une récompense était offerte à celle ou celui qui les trouverait. Chaque jour pendant une semaine, un indice permettait de trouver les lapins bien cachés. Il suffisait de se prendre en photo avec le lapin puis de venir en mairie chercher sa récompense. Un nouveau jeu qui a rencontré un vif succès.



Indice de Toto le lapin n°4

1 - « Je m'appelle Toto et je suis caché à environ 20 pas d'un pont »

2 - « Mon 1er est « à moi » au féminin  
Mon 2ème est un poisson au corps aplati. Mon tout est le nom de la rue où je suis caché »

3 - « Je suis caché dans une impasse »

Romane, Juliette et leur petit copain m'ont débusqué près du pont au Marais ! Puis ce fut l'heure de la récompense en mairie !

Le dernier indice était :

4 - « Un sorcier à qui on ajouterait un « U » et à qui on donnerait une baguette en « Y » pourrait vous aider à me trouver »

FAVIERES  
Commune de Favières

## LE 7 JUIN, C'ÉTAIT LA SORTIE DU FILM « DES MAINS EN OR »



Tous les Faviérois s'en souviennent encore. C'était il y a un an, fin juin, une équipe de cinéma s'est installée sur le terrain communal pour le tournage d'une scène du film «Des mains en or».

**+INFOS/**  
[www.favieres77.fr/](http://www.favieres77.fr/)  
bulletin municipal n°8

## C'EST L'ÉTÉ ET SON FLORILÈGE DE COULEURS

Une belle composition très colorée réalisée par l'équipe des espaces verts.



Un coût total de **2800€** pour le fleurissement de toute la commune

## Sous mon masque...Devinez qui je suis !

*Amandine, Sandrine et Eugénie ont aidé les enfants à la garderie du mercredi pour fabriquer de jolis masques et tout le monde a posé pour immortaliser le moment !*

**BONNE FÊTE MAMAN**



## RAPPEL : LES ENFANTS DE FAVIÈRES ONT UN TERRAIN DE VÉLOCROSS DÉDIÉ

Très rares sont les communes qui ont un terrain de vélocross, et à Favières, nous avons la chance d'en avoir un. En effet, la municipalité a réaffecté un ancien terrain de motocross entièrement conçu par des Faviérois en terrain dédié aux enfants qui aiment le vélo et les sensations. Situé à la jonction de la route des Meuniers et du chemin de l'Aunaie, au milieu de la forêt, il permet aux enfants de pratiquer le vélocross en toute sécurité et liberté.

Toutefois, la signalétique posée il y a quelques mois interdisant ce terrain aux motos n'a pas résisté aux agressions volontaires de personnes souhaitant utiliser ce terrain malgré l'interdiction qui leur est faite.

Un arrêté communal a acté cette disposition. Il est consultable sur [www.favieres77.fr](http://www.favieres77.fr). Une signalétique sera à nouveau installée ainsi qu'une caméra de vidéosurveillance. Nous souhaitons vivement que cet endroit soit respecté et utilisé en vélos uniquement.

**+INFOS/** <https://www.favieres77.fr/categorie/infos-pratiques/reglementation/>



## LA RÉGLEMENTATION APPLIQUÉE AUX CHIENS



Tout animal est un être sensible. Il doit être placé dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers un animal domestique. Les atteintes au bien-être animal sont punies d'amende et/ou de peine d'emprisonnement.

Selon leurs caractéristiques et leur dangerosité, les chiens sont classés en trois groupes. Si les chiens catégorisés 1 (chiens d'attaque) et 2 (chiens de garde et de défense) sont par défaut considérés comme dangereux, tous les autres (catégorie 3) peuvent l'être ou le devenir.

### Obligations pour les catégories 1 et 2 :

Détenir un permis de détention, une attestation d'aptitude délivrée à la suite d'une formation, une évaluation comportementale du chien, une assurance responsabilité civile. Le chien doit être identifié et vacciné. Les chiens de catégorie 1 doivent être stérilisés.

### Réglementation pour la catégorie 3 :

Tout chien placé dans certaines situations peut s'avérer dangereux. Le propriétaire détenteur est responsable des dégâts ou blessures occasionnés. Certains lieux ouverts au public leur sont interdits. Seuls les chiens guides d'aveugles ou guides pour handicapés sont autorisés à pénétrer.

### Les chiens doivent être tenus en laisse

**Sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public les chiens doivent être tenus en laisse. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.** Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement. Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix.

Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie (L211-14-2 du code rural et de la pêche maritime) et une évaluation comportementale du chien devra obligatoirement être effectuée.

*Pour toute question, voir son vétérinaire ou consulter les sites gouvernementaux.*



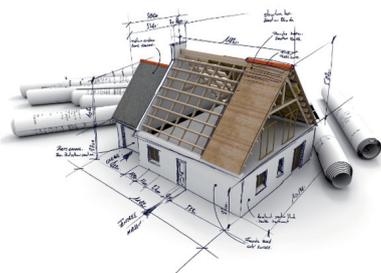
## LES AVANCÉES DU PLU

En continuité du travail indiqué dans la dernière édition du bulletin municipal, la commission urbanisme avance simultanément sur les Orientations d'Aménagement Programmé (AOP), le zonage et le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). À chaque étape, il faut s'assurer de la cohérence des différents domaines et documents, ce qui implique des allers et retours sur chacun d'eux. Des évolutions interviennent, par exemple la croissance annuelle retenue est de 1,7%, scénario qui prévoit une population d'environ 1450 habitants à l'horizon 2030. La croissance sera générée essentiellement par la poursuite des divisions des terrains mis à la vente, la construction en dents creuses et la rénovation de bâtiments agricoles. Une petite zone AU (À Urbaniser) sera maintenue à laquelle s'ajoutera la réserve d'emplacements pour des projets communaux. Le PLU doit également intégrer les évolutions nécessaires pour tenir compte de la lutte contre le réchauffement climatique et sa déclinaison dans la législation. Le travail doit se poursuivre à la rentrée de septembre avec la rédaction des documents et l'élaboration d'un planning actualisé maintenant que les principes sont fixés.

## AUTORISATIONS D'URBANISME

Cette nouvelle rubrique est destinée à vous informer des déclarations préalables et permis d'aménager et de construire qui ont été acceptés après étude des dossiers.

**Sur la période de janvier à mai 2023.**



### Déclarations préalables de travaux

49 rue Louis Victor Dortée	réalisation de clôtures
14 rue de la Brie	remplacement porte de garage par baie vitrée
8 rue de Bellevue	pose de velux
10 Les serres de Martine	pose de panneaux solaires
22 rue de la Brie	changement volets
2 rue du Marais	isolation thermique par extérieur et ravalement
2 rue de la Marsange	ravalement
3 rue du Marais	pose de panneaux solaires
Domaine des 30 Arpents	pose de panneaux solaires
72 rue du Marronnier	réfection mur de clôture
89 rue Louis Victor Dortée	transformation auvent en véranda
8 rue de la Rucherie	remplacement clôture végétale par un mur

### Permis d'aménager et de construire

10 chemin de la Belle Epine	construction d'une maison
6 rue du Chemin Vert	agrandissement maison existante et construction garage
69 rue Louis Victor Dortée	construction d'une maison
21 bis rue de la Rucherie	construction d'une maison
Mandegrès	réaménagement des bâtiments existants avec modification ouverture et extension modérée
5 rue du marronnier	modification façades garage - remplacement fenêtres et porte bois en pvc - peinture du ravalement couleur sable
33 rue Louis Victor Dortée	création d'un carport adossé au garage
4 rue de Bellevue	permis d'aménager 6 lots de maisons



## DES PETITS TROUS, DES GROS TROUS

Ah ! que de trous, appelés nids de poule par certains, sont venus décorer nos routes. Après l'hiver, c'est un éternel recommencement, la voirie subit des dégradations causées par le mauvais temps et par le passage répété des voitures, tracteurs et camions mais aussi par l'usure du sol, terre, béton ou bitume. Cette opération qui concerne tout le village (bourg et hameau) est lancée en général au printemps après le vote du budget car elle représente une dépense conséquente.

**21 000€**

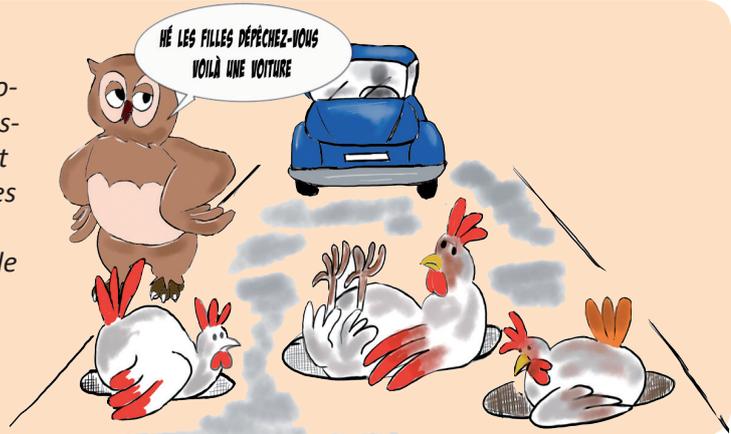
C'est le coût des réparations effectuées dans tout le village



Une des réparations rue de Bellevue

### NIDS DE POULE : EXPLICATION

*Le terme «nid de poule» vient de l'époque où les revêtements de route n'existaient pas. Les gallinacés se mettaient alors dans les trous pour y prendre des bains de poussière et se débarrasser de leurs parasites. Elles y poussaient de temps à autre leurs œufs.*



## ÉCLAIRAGE PUBLIC : UNE AIDE DE LA RÉGION POUR LE FINANCEMENT DE LEDS

Comme nous vous l'avions annoncé, l'éclairage public est passé aux LED au printemps. Ce 1<sup>er</sup> programme prévu en 2022 et réalisé en 2023 a permis de remplacer les ampoules d'anciennes générations de 41 points lumineux par une technologie à LED plus économe (économie de consommation électrique de plus de 70%), plus respectueuse de l'environnement et pilotable informatiquement. Un second programme prévoit le remplacement de 47 autres points lumineux en 2024.

Les sources lumineuses actuelles ont ainsi été équipées de platines à LED sans avoir besoin de remplacer le luminaire complet. Ceci permettra de moduler l'éclairage en fonction des usages et d'éclairer avec la bonne qualité et quantité de lumière.

Dans le cadre des travaux de remplacement en LED des installations d'éclairage public, la commune a été lauréate au titre de l'appel à projets « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » de la Région Île-de-France.

Fruit d'un travail collaboratif entre les services de la Région, de la commune et du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM), la subvention régionale permet d'accompagner notre commune afin d'investir dans cette démarche de réduction de la pollution lumineuse et d'économie énergétique.



le financement du programme 2022 réalisé en 2023 représente

**40 900€ dont 22 000€ financés par la**





## ÉMOTION, CONVIVIALITÉ ET BEAU TEMPS ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS DE LA JOURNÉE DU 20 MAI ORGANISÉE PAR LA MAIRIE AU TERRAIN COMMUNAL DU BOURG



### UNE NAISSANCE, UN ARBRE ET DE NOUVEAUX HABITANTS

Au programme, les parents des enfants nés en 2022 devaient faire le choix de l'arbre associé à la naissance de leur nouveau-né. Contrairement aux autres années où les arbres ont été plantés autour de la station de relevage au pont du Moncet, cette année, les hibiscus ont trouvé une place bien appropriée sur le terrain communal. Les parents ont pu planter ainsi l'ardoise marquée du prénom de leur enfant. Un moment qui fut chargé d'émotion. Un diplôme leur a été remis également en souvenir de cet événement. Puis sont arrivés les autres invités dont les nouveaux arrivants qui ont reçu un document de bienvenue spécialement conçu pour eux et leur racontant Favières. Enfin les gagnants présents des maisons décorées ont été récompensés. Tout le monde a pu déguster un verre de l'amitié et rencontrer les autres Faviérois qui avaient souhaité se joindre à ce moment de convivialité ensoleillé.

### UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX TRÈS ATTENDUE

Chacun a pu également découvrir la nouvelle aire de jeux pour les enfants de moins de 12 ans installée très récemment. Encore en travaux et en attente du contrôle de sécurité, certains jeux n'étaient pas encore utilisables. Mais dès à présent, ils peuvent profiter de ce nouvel espace qui manquait tant à Favières. Le hameau aussi a été équipé d'une aire de jeux. Reste à planter des arbres et installer des bancs pour permettre aux parents de surveiller leurs enfants en toute quiétude dans ce nouvel environnement.

### UN CONCOURS DE PÉTANQUE TRÈS APPRÉCIÉ

Les habitants ont pu échanger ensemble autour d'un buffet, de hot dogs, de frites et de gaufres qui ont eu beaucoup de succès. Pendant le repas, les équipes de pétanque se sont formées. Huit triplettes se sont affrontées sur le nouveau boulodrome pendant trois heures. Les spectateurs les ont encouragés profitant des bancs installés à cet effet. Les cinq arbres plantés au printemps viendront rapidement apporter de l'ombre au terrain.



*18 hibiscus avaient été plantés au terrain communal pour fêter la naissance des enfants de 2022.*

*Bravo aux heureux gagnants!*



# LE DEVOIR DE MÉMOIRE COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le 8 mai, Favières a commémoré l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.



Discours et dépôts de gerbe en présence des habitants, de la gendarmerie et des pompiers.  
Le verre de l'amitié a conclu la cérémonie.

## Vie scolaire, jeunesse et sport



Anne SCORTEGAGNA



## DU NOUVEAU CHEZ LES PETITS HIBOUX

Suite à l'agrandissement de notre école, de nouvelles organisations ont été mises en place afin de s'adapter au mieux aux nombreux changements qui accompagnent toujours l'évolution d'une école primaire.

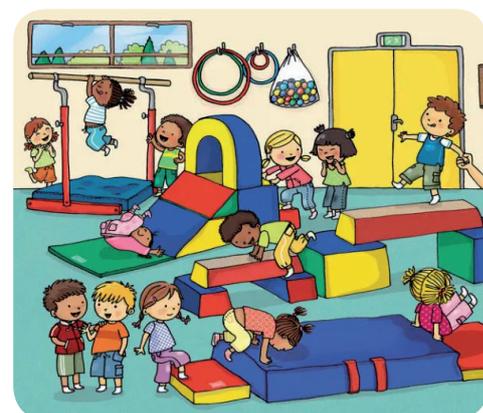
### MISE EN PLACE D'UNE ÉTUDE SURVEILLÉE

Deux fois par semaine, les lundis et jeudis, deux enseignants de l'école assurent une heure d'étude surveillée, afin que les élèves puissent faire leurs devoirs. Ce service est organisé par la commune et permet aux parents de récupérer leurs enfants à partir de 18h, sans avoir besoin de faire les devoirs à la maison. Il a été mis en place à partir du mois de janvier, et concerne de 12 à 20 élèves chaque lundi et jeudi, du CP à la 6ème.



### MOTRICITÉ EN MATERNELLE

Depuis l'ouverture de nos 4ème et 5ème classes, les enseignantes des sections maternelles ont dû s'adapter afin d'organiser leurs séances de motricité. Il s'agit de séances d'activités physiques, comme par exemples les parcours, les jeux collectifs ou encore les rondes. Afin de pouvoir maintenir ces activités dans les meilleures conditions malgré l'agrandissement de notre école, la commune a mis à disposition de l'école la salle des fêtes tous les matins de la semaine, salle des fêtes qui a été rénovée récemment.



## OUVERTURE DES JARDINS JAPONAIS DE FAVIÈRES

Un événement très attendu par les Faviérois a eu lieu le week-end des 2, 3 et 4 juin lors de l'évènement national des «Rendez-vous aux jardins».



Des cérémonies du thé seront organisées dans ce jardin dédié

10

À l'occasion de l'évènement national « Rendez vous aux jardins », les jardins japonais de Favières créés par la paysagiste et propriétaire, Sandrine Milic, ont ouvert leurs portes à un public nombreux et curieux de visiter ce lieu unique et enchanteur. Répartis sur 3 000 m<sup>2</sup>, situés en pleine nature, ils sont destinés à initier le grand public à l'art des jardins japonais traditionnels. Ces jardins offrent une expérience de visite adaptée à tous, durant laquelle le public peut découvrir différents types de jardins japonais tels qu'un jardin promenade, un jardin tableau, un jardin de thé, un jardin sec et un jardin de méditation. La flore se compose d'azalées, d'érables, camélias, rhododendrons, ginkgos, pins, spirées, cornouillers, ... et de chênes centenaires.

L'eau est une symbolique forte des jardins japonais. Elle est donc très présente dans les bassins et cours d'eau. L'eau peut être symbole de purification et pureté et un cours d'eau représente la vie.

Sur le bassin, on y trouve un pont de pierre. Les bassins sont peuplés de carpes Koïs utilisées pour leurs couleurs et limiter les algues. Les pierres symbolisent la longévité et l'omniprésence des forces de la nature. Elles représentent parfois une île, une montagne, un bateau ou encore des animaux. Sur les «chemins de rosée», les pierres permettent de circuler plus facilement entre les massifs et les différents espaces.

Dans les jardins de Favières, on peut y trouver un jardin sec qui, comme son nom l'indique, n'utilise pas d'eau mais des graviers qui la suggèrent. Des petites vagues sont tracées à l'aide d'un râteau pour imiter l'onde.

Le dessin des traits (serrés, espacés, en rond, droits...) a une grande importance et peut représenter pour qui sait l'interpréter l'humeur de celui ou celle qui les a réalisés.

Des lanternes japonaises se fondent dans le décor. À son origine, la lanterne japonaise était un objet d'art de culte. Elle avait pour but d'illuminer les allées dans les jardins japonais, mais également de servir d'offrande à Bouddha. Avec le temps, sa signification a évolué. Elle est devenue un élément décoratif très prisé dans les jardins des foyers modernes japonais.



Ici dans ce jardin sec, les 5 pierres du bonheur et un dragon.



Des pas japonais, conduisent les visiteurs d'un univers à l'autre.

## DE NOMBREUX PROJETS VONT FAIRE VIVRE CES JARDINS

Les Jardins Japonais de Favières sont une véritable invitation à la découverte, au partage et à la contemplation, offrant aux visiteurs un havre de paix où l'art des jardins japonais s'épanouit dans toute sa splendeur. Sa créatrice Sandrine Milic est une passionnée qui a elle-même imaginé, conçu et réalisé ce bel oasis. De nombreux projets vont venir enrichir cette expérience «japonisante» comme des formations à la cérémonie du thé, à l'Art Floral Japonais : Ikebana et Kokedama et bien d'autres idées sont en cours de réflexion pour le plus grand plaisir des Faviérois et des futurs visiteurs.

Les jardins japonais de Favières seront ouverts gratuitement au public le 1<sup>er</sup> week-end de chaque mois à partir d'octobre et un mercredi sur deux.

Ils disposent de huit places de parking gratuit. Actuellement en travaux, ils n'offrent pas encore d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

**+INFOS/** <https://www.jardinjaponais.fr>  
Téléphone : 06 63 60 42 22

## UNE EXPOSITION DE L'ARTISTE GRAFFENSTADEN

L'artiste Graffenstaden a conçu spécialement une exposition haute en couleur pour l'ouverture des jardins japonais de Favières. Son concept basé sur des portraits cellulaires colorisés est poétique et raffiné et se marie parfaitement avec l'art japonais.



Sandrine Milic, créatrice des jardins, entourée des artistes Graffenstaden et Laurence devant leur exposition.

11

## POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, MIEUX VAUT ÉVITER DE TAILLER LES HAIES DU 15 MARS AU 31 JUILLET



La population des oiseaux en France a chuté de près de 30 % en 30 ans.

Pour ne pas déranger les oiseaux en pleine période de nidification, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Si l'interdiction n'est pas formelle – une seule disposition légale concernant les agriculteurs –, que vous résidiez à la campagne comme en ville, mieux vaut ne pas sortir le sécateur durant cette période, même pour couper quelques branches. Outre le fait d'offrir un refuge aux oiseaux, les arbustes et haies ne doivent pas être coupés en période de montée de sève.

**Pourtant la taille des haies est obligatoire (voir article AAL n°7 de juin 2021) afin de ne pas gêner le voisinage.** Mais quel est le meilleur moment pour les tailler si ce n'est pas au printemps ?

La plupart des haies nécessitent généralement d'être taillées une à deux fois par an, voire 3 fois dans l'année pour les plus vigoureuses. Mieux vaut réaliser cette opération après chaque période de croissance des arbres, haies et arbustes, soit à la toute fin de l'hiver, mais avant le 15 mars ou bien à la fin de l'été, d'août à octobre. Haies de thuyas, laurier ou troènes peuvent donc être taillées avant le printemps ou bien à l'automne, afin de les structurer et d'encourager leur floraison pour certaines espèces formant des fruits ou des baies.



## DES COUPES DE BOIS EN FORÊT DE FERRIÈRE POURQUOI ?



Les travaux de coupes qui ont lieu en Forêt régionale de Ferrières, aménagée et gérée par Île-de-France Nature, sont programmés dans le cadre de l'Aménagement forestier. C'est une planification pour plusieurs décennies (jusqu'en 2033) car la forêt se gère sur un temps long. La feuille de route validée par le Préfet de Seine-et-Marne, sert à l'ONF et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. Elle doit concilier l'accueil du public, la protection des richesses écologiques, la production de bois de qualité et le renouvellement des peuplements.

### DES TRAVAUX SUR LE LONG TERME

Les travaux consistent à créer une **futaie irrégulière** en retirant, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à conserver un couvert forestier continu, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux arbres.

L'amélioration des peuplements forestiers se fait en veillant à préserver la biodiversité. Il s'agit de favoriser la croissance d'arbres sélectionnés pour leur qualité en retirant des arbres concurrents. Les arbres vieillissants ou morts sont conservés à partir du moment où ils ne présentent aucun danger pour la promenade. Leur bénéfice pour l'écosystème forestier est en effet sans égal : lichens et champignons s'y développent en abondance ; insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert.

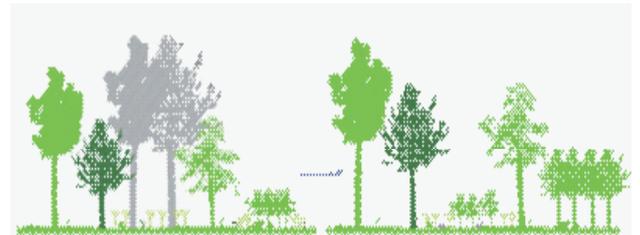
### La création de « cloisonnements », pour protéger le sol

Ces travaux sont réalisés pour anticiper l'impact du passage des engins sur le sol forestier : des arbres sont retirés à intervalles réguliers de façon à tracer des cheminements rectilignes, destinés tout spécialement à la circulation des engins. Le tassement du sol provoqué par leur passage est minimisé puisqu'ils n'utilisent que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Ces « cloisonnements », parfois confondus avec des chemins de promenade, ne sont implantés qu'une seule fois dans la vie des parcelles.

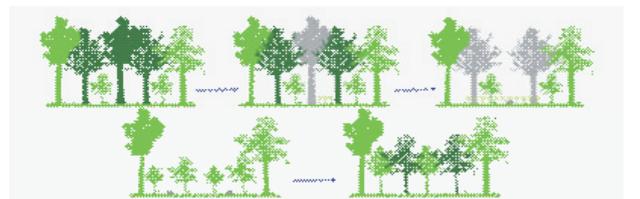
Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Le bois coupé reste à terre dans la parcelle, puis sera stocké en bordure de chemin avant d'être évacué. Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est en général utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Les tronçonneuses et engins forestiers génèrent du bruit uniquement en semaine. Suite au passage des engins forestiers, la promenade peut être gênée temporairement par

des branches, des ornières, avant la remise en état des chemins. Le paysage est aussi modifié puisque des arbres sont retirés. Mais la croissance des arbres et des semis restants compensera très vite ce désagrément : c'est l'avantage de la futaie irrégulière, visant à conserver un couvert forestier continu.



Une coupe environ tous les 8 ans pour créer une futaie irrégulière qui amène progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et de tailles.



La régénération : une coupe pour libérer la croissance des semis et des jeunes arbres.

Les résidus de coupes ou d'élagages non récupérés par les forestiers dans les parcelles peuvent donner l'impression de manque d'entretien : ils sont au contraire volontairement laissés au sol. Leur décomposition nourrit la microfaune.

À la fin des travaux, le chantier est toujours remis en état.

**+INFOS/** <https://www.iledefrance-nature.fr/>

## LA DÉMARCHÉ ZÉRO-PHYTO DE FAVIÈRES CITÉE EN EXEMPLE

La loi dite « LABBÉ » du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national. Depuis le 1er janvier 2017, elle a interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Cette interdiction a été élargie à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie.

Un cimetière zéro-phyto est donc un cimetière écologique, entretenu sans aucun produit phytosanitaire dangereux pour l'environnement, et grâce à des solutions alternatives. Ces mesures impliquent une évolution des pratiques et nécessitent de réaliser un diagnostic préalable, de faire le point sur les moyens humains, techniques et financiers nécessaires afin de définir une nouvelle méthodologie et d'accepter que tout ne soit pas « parfait ».

Une démarche que Favières a mis en oeuvre rapidement. Reconnue et récompensée en 2014, elle sert d'exemple et sur les recommandations d'AQUI'BRIE\*, l'équipe des espaces verts de Favières accueille d'autres municipalités afin de partager leur expérience.

Ainsi, Serge Fonseca 2<sup>ème</sup> adjoint, Kevin Usoulet responsable des espaces verts de Favières et son équipe ont reçu le 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Châtres, Guillaume de la Perrière et son responsable des services techniques, Fabien Artur, (à gauche sur la photo), qui souhaitaient connaître les méthodes utilisées pour l'entretien du cimetière du bourg de Favières.



*\*\*AQUI'BRIE, association loi 1901, mène depuis 2001 des actions pour comprendre et préserver la nappe phréatique des calcaires du Champigny située sous la nappe du Brie (voir article suivant).*

## Sous nos pieds coule la NAPPE DU BRIE

La Brie est une des régions naturelles du bassin de Paris qui comporte un important aquifère\*\* contenant la nappe des Calcaires de Champigny, profonde et très productive et un aquifère situé au dessus d'elle plus limité, et accueillant la nappe des Calcaires de Brie (la nappe de Brie). Cette nappe a constitué pendant plusieurs siècles la principale ressource en eau, car elle était de bonne qualité et facilement exploitable par des puits de quelques mètres de profondeur. Toutefois, ces captages ont été progressivement abandonnés dans les années 1970, essentiellement en raison de la recherche de nouvelles ressources, indispensables au vu de l'augmentation des besoins en eau, mais également du fait de la contamination progressive de la nappe par les engrais et les produits phytosanitaires du fait de la nappe proche de la surface.

Toutefois, elle revient dans nos mémoires dès lors qu'elle inonde nos caves, parkings et champs. Aujourd'hui, cette nappe est au carrefour d'enjeux importants, que ce soit pour l'aménagement du territoire, l'environnement ou encore la prévention des inondations. Elle contribue à l'essentiel de l'alimentation de la nappe du Champigny. L'association AQUI' Brie cherche à comprendre l'importance des échanges (on parle de drainage) entre cette



nappe superficielle du Brie et la nappe plus profonde des calcaires de Champigny.

### La recharge des nappes

Pour la recharge de la nappe des calcaires de Champigny, tout se joue entre l'automne et le début du printemps. Durant cette période, les plantes et les cultures sont en repos et le sol gorgé d'eau. L'essentiel de l'eau de pluie s'infiltré donc dans le sous-sol jusqu'à atteindre la nappe. Pendant le printemps et l'été, la pluie profite à la végétation et aux cultures. Les périodes où le niveau de la nappe est le plus bas sont principalement causées par une succession d'hivers insuffisamment pluvieux pour recharger la nappe ce qui fut le cas de notre hiver 2022-2023.

*\*\*Aquifère : Formation géologique perméable permettant le stockage et l'écoulement significatif d'une nappe d'eau souterraine.*

## COMITÉ DES FÊTES

Quelques nouvelles du Comité des Fêtes. Dès la rentrée, nous organiserons une nouvelle **brocante** qui aura lieu normalement le **Dimanche 10 Septembre 2023**.

L'endroit n'étant pas encore défini, nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Concernant la date, nous attendons de savoir si les villes voisines organiseront également une brocante ce jour-là. L'année dernière, Gretz en avait fait une le même jour. Vous serez informés cet été pour la date exacte, le lieu et les modalités d'inscription. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail afin d'obtenir de plus amples renseignements.

En **Octobre**, nous voudrions vous convier à une **soirée à thème**. Nous travaillons dessus et dès que possible, nous vous informerons. Ce sera si tout va bien une soirée inédite !

Dernière date à noter et celle-ci est actée et elle concerne les plus petits, ce sera la **fête de Noël** et la venue du Père-Noël qui aura lieu le **Dimanche 17 Décembre 2023**. Pour adhérer au Comité des Fêtes et nous soutenir, un petit mail et nous vous ferons parvenir un bulletin d'adhésion. Alors n'hésitez pas, nous recrutons !

Bonne humeur garantie au Comité des Fêtes de Favières.

Mail : [c2f.favieres77@gmail.com](mailto:c2f.favieres77@gmail.com)

Pour nous suivre sur Facebook : [cdfavieres](#)

Tél. 07 68 87 73 05 ou 06 14 67 50 41



## TENNIS DE TABLE

### Résultats 1<sup>ère</sup> phase d'octobre à janvier

#### En équipe de 3 joueurs :

Poule excellence : fav1 termine 3<sup>ème</sup>

11 pts / 3v 2d

Poule promotion d'honneur : fav2 termine 2<sup>ème</sup>

13 pts / 4v 1d

#### En équipe de 4 joueurs :

1<sup>ère</sup> division : fav1 termine 2<sup>ème</sup> :

13 pts / 4v 1d

2<sup>ème</sup> division : fav2 termine 5<sup>ème</sup> :

9 pts / 1v 4d

### Résultats 2<sup>ème</sup> phase de février à mai

#### En équipe de 3 joueurs :

Poule excellence : fav1 termine 2<sup>ème</sup> :

13 pts / 4v 1d

Poule promotion d'honneur : fav2 termine 3<sup>ème</sup> :

11 pts / 3v 2d

#### En équipe de 4 joueurs :

1<sup>ère</sup> division : fav1 termine 2<sup>ème</sup> :

13 pts / 4v 1d

2<sup>ème</sup> division : fav2 termine 3<sup>ème</sup> :

11 pts / 3v 2d



Le club de Favières a eu le plaisir en début de saison d'avoir la visite à ces entrainements de nouveaux adhérents et d'anciens licenciés prêts à jouer pour le club.

**Nous vous rappelons que les entrainements ont lieu le lundi soir à 20h30 et les compétitions le mardi soir à 20h15.**

Merci à tous

**Le président Patrice Tissiévy**



## SPORTING CLUB DE FAVIÈRES

### GALA ANNUEL ET NOUVEAU COURS



Le samedi 27 mai 2023, le SPORTING CLUB de Favières a présenté son gala annuel sur le thème « Et si on y était » au centre culturel MICHEL POLNAREFF à Fontenay Trésigny. Plus de 300 spectateurs ont assisté à ce spectacle qui a mis en scène les élèves de notre association, sur des chorégraphies variées et originales. Les élèves du SC Favières ont fait preuve d'une grande maîtrise technique et d'une belle expressivité. Ce gala leur a permis de montrer leur talent et leur progression, ce fut un moment magique et inoubliable, tant pour les spectateurs, les danseurs mais surtout pour leurs professeurs.



### Nouveau cours de Hatha Yoga dès septembre 2023

Vous cherchez une activité relaxante et bénéfique pour votre corps et votre esprit ? Le SC Favières vous propose de découvrir le Hatha Yoga. Le Hatha Yoga consiste en des postures douces et des techniques de respirations.

Ses bienfaits sont multiples :

- Il apporte bien être et santé pour le corps et l'esprit,
- Il apaise le stress et l'anxiété

-Il aide à améliorer l'équilibre, la souplesse, la force musculaire et la bonne posture du corps en général, il peut aussi soulager des problèmes de dos.

**Le cours est ouvert à tous les niveaux, que vous soyez débutant ou plus expérimenté. Il est animé par un professeur diplômé et passionné, qui vous accompagnera dans votre pratique avec bienveillance et pédagogie.**

**Il sera dispensé tous les mardis de 18h30 à 19h30 dans la salle des fêtes de Favières;**

**Pour vous inscrire ou pour plus d'informations :**

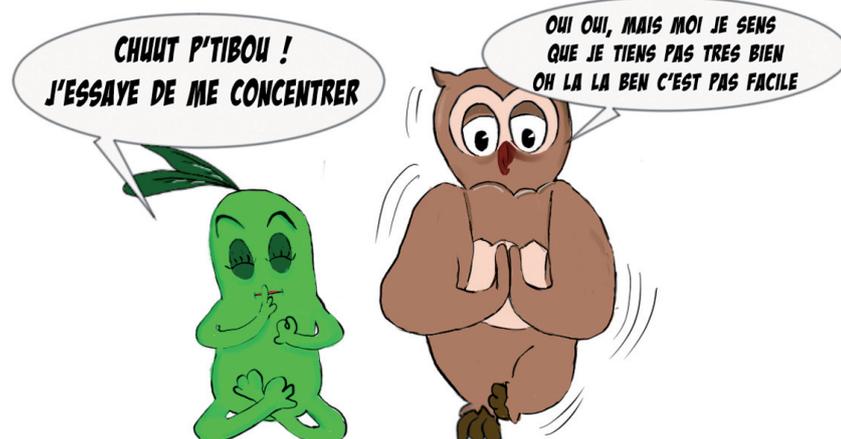
**contactez-nous au 06 32 20 06 98 ou par mail à [scfavieres@wanadoo.fr](mailto:scfavieres@wanadoo.fr).**

N'attendez plus, venez essayer le Hatha Yoga et profitez de ses nombreux bienfaits !

**Le Président  
Marc FRUYT**



15



**SAM.**  
**1**  
**JUIL.**

Imagin'Art vous invite à ses  
**PORTES OUVERTES**  
54 Rue Louis Victor Dortée - La Route Des Grès  
**Favières**

**11H**  
**17H**

Ne pas jeter sur la voie public



**Visite de l'atelier & Démonstrations**

Atelier pour adultes débutants ou confirmés  
Places limitées. Inscription ce jour de préférence.

Facebook >  
Tél. **06.10.01.61.78**



16

**A**nnonces

Chaque semaine, depuis le mois d'avril, un nouveau foodtruck « La frite étoilée » s'est installé place Besoul. Vous pouvez y déguster de nombreux plats et de délicieuses frites.

**Tous les mercredis, service de 18h30 à 21h30.**



**Vous pouvez commander par téléphone au 07 89 07 06 69**  
**Voir la carte sur [www.favieres77.fr](http://www.favieres77.fr)**



C'est la fête au village

La fête des fleurs de 1951 à 1993.

Pour cette fête, à l'époque, la municipalité qui était communiste, choisissait chaque année la date (vers le 10 septembre) en fonction de la « Fête de l'Huma ». Ce n'était pas pour la concurrencer, mais parce qu'elle pensait que les Faviérois ne pouvaient y aller, compte tenu du trop long déplacement. On y accédait par la rue du lavoir en payant un petit droit d'entrée.

Les Faviérois du bourg et du hameau de La Route fabriquaient une dizaine de chars fleuris qui arrivaient dans le Marais en procession.

La fête attirait beaucoup de monde qui venait des communes avoisinantes, certains en cars affrétés à cet effet.

Un bal était organisé dans la salle des fêtes, les stands étaient montés au début sur la place, puis furent déplacés dans le champ des tilleuls du Marais, les cultivateurs prêtaient les bâches. On y vendait du miel et l'hydromel (boisson alcoolique obtenue par fermentation du miel dans de l'eau, dosant environ 10 à 12% d'alcool). Un défilé des différents corps de métier de Favières avait lieu.

Avant le bal, il y avait une remise des prix :

- Les plus beaux chars fleuris étaient récompensés, avec souvent la présence du député ou du sénateur.
- 2 prix pour les enfants les mieux costumés.
- 4 prix pour les plus belles expositions florales et horticoles des professionnels et 5 prix pour les amateurs.
- 4 prix pour le concours de pétanque avec les équipes des villages voisins : Pontcarré, Tournan, Presles, Ferrières, etc...

Les forains s'installaient. Les recettes alimentaient le budget du bureau d'aide sociale et celui de la caisse des écoles.



Favières  
**LA FETE DES FLEURS EN IMAGES**  
 Le traditionnel défilé de chars somptueusement et amoureux-ment décorés a joyeusement illustré, dimanche dernier sous un beau soleil d'arrière saison, la fête des fleurs 1981, composée par ailleurs de jeux divers et d'un bal gratuit.

Fleurs parmi les fleurs.

L'Orient tout entier.

Mon nom est Gaynemer...

La fête des fleurs de Favières faisait la une des journaux tant sa renommée était grande.

## PROCÉDURES DE CONCERTATION ET ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE DESCENTE CONTINUE DES AVIONS SUR PARIS-ORLY FACE À L'OUEST

Du 15 mai au 15 juin, une première phase de concertation a été lancée par la Direction générale de l'aviation civile sous l'égide de la Préfecture de Seine et Marne concernant le projet de mise en œuvre de procédures de descente continue en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris-Orly. Ce projet vise à réduire les nuisances sonores et les émissions gazeuses pour les vols à l'arrivée. La concertation préalable permettait de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet qui engendre des conséquences positives pour une large partie du territoire, tandis que d'autres, plus négatives



sont attendues pour les communes sur lesquelles les trajectoires seraient concentrées. Notre commune serait très impactée par ce projet, aussi nous vous avons invité à participer afin de donner votre avis.

La prochaine phase du projet consistera en la publication du bilan de la concertation puis le lancement d'une phase d'enquête publique en **octobre/novembre**.

**+INFOS/** <http://www.favieres77.fr/concertation-prealable-du-public-pour-le-projet-de-mise-en-oeuvre-de-procedures-de-descente-continue-a-laeroport-de-paris-orly/>

## DU 12 JUIN AU 12 JUILLET : ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN LOCAL DES MOBILITES



Déclinaison locale du Plan des Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF), le Plan Local des Mobilités a pour ambition de faire évoluer les pratiques de déplacements vers une mobilité plus efficace et plus durable tout en prenant en compte les spécificités de notre territoire. Il définit ainsi les actions prioritaires et les aménagements qui devront être engagés dans les années à venir pour faciliter les déplacements de tous.

Le plan d'actions du PLM s'articule autour de plusieurs axes principaux : le partage de l'espace public, le développement de l'usage du Vélo, rendre le Réseau Bus compétitif, améliorer les pôles d'échanges multimodaux, maîtriser la présence des automobiles, susciter des changements de pratiques de mobilité, optimiser les flux de marchandises et mettre en place les outils nécessaires à l'efficacité de l'action locale en matière de mobilité.

**+INFOS/** <https://www.seineetmarne.cci.fr/le-plan-de-deplacements-urbains-dile-de-france-pduif-et-le-plan-de-mobilites-dile-de-france-pdmif>

## 41,5 millions de lignes cuivre sont à fermer avant 2030, une transition ADSL/cuivre vers la fibre très ambitieuse



Alors que la généralisation de la fibre gagne du terrain dans les territoires avec le Plan France très haut débit (THD), il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'effort des raccordements et s'assurer de la qualité de ces derniers. Désormais vient s'ajouter un autre lourd défi à relever : celui de la fermeture du réseau historique cuivre. Orange, propriétaire du réseau cuivre, a en effet annoncé la fermeture du réseau cuivre en vue d'une extinction totale d'ici 2030. « Il s'agit en effet d'éteindre un réseau desservant 41,5 millions de locaux. À ce jour, 11 600 lignes cuivre ont été fermées dans le cadre d'expérimentations. D'ici 2025, plus d'1 million de lignes cuivre seront concernées, puis le rythme s'accroîtra pour atteindre un pic de 10,5 millions par an de lignes à partir de 2028 ». Le rythme prévisionnel présenté dans l'Observatoire apparaît très ambitieux notamment à partir de 2028. Au-delà de la prouesse technique que cela représente, il faudra aussi convaincre les citoyens de la nécessité de cette transition de l'ADSL vers la fibre quand certains refusent encore d'être raccordés.

## Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur indépendant et impartial. L'enquête publique est la seule procédure qui sollicite l'avis pertinent et motivé d'un tiers indépendant sur le projet, après recueil des observations du public et examen du contenu du dossier. **À ce stade, toute personne peut présenter des observations orales ou écrites, favorables ou non au projet et proposer des suggestions ou des contre-propositions, car la décision de réaliser le projet intervient après l'enquête publique.**

Le projet est présenté en mairie dans un dossier d'enquête, il comprend : des documents graphiques (plans), divers documents explicatifs (notice de présentation, étude d'impact, dossier d'incidence etc.) et un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public.

Son arrivée après la concertation ne constitue pas un inconvénient, mais au contraire présente l'avantage de porter sur un projet abouti et donc sans ambiguïté pour le public. Les atteintes à l'environnement et les solutions pour y remédier sont étudiées dans le détail. L'enquête publique intéresse les citoyens qui ne se seraient pas manifestés en amont tout comme ceux qui l'ont fait et souhaitent un suivi. Elle est juridiquement encadrée puisque de par la loi, l'autorité décisionnaire et le porteur du projet sont obligés de tenir compte des observations du public (loi du 12 juillet 2010 – article L.123-1 du Code de l'environnement).

## Maison des services publics de Rozay-en-Brie



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? FranceServices, c'est le retour du Service public au cœur des territoires. France Services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de service public.

Découvrez la nouvelle brochure qui recense l'ensemble des partenaires présents à la Maison des Services de Rozay-en-Brie pour orienter, conseiller et accompagner les habitants du Val Briard. (pdf, 8 pages)

**+INFOS/** <http://www.favieres77.fr/maison-des-services-de-rozay-en-brie/>

**les trésors de j&m**

PRÊT À PORTER POUR ENFANT

SCAN ME

FACEBOOK : LES TRÉSORS DE J&M  
INSTAGRAM : LESTRESORSDEJ.M

*Les trésors de J&M c'est : un vaste choix de produits à des prix imbattables en quelques clics seulement.  
Les trésors de J&M a été créé(e) par moi même en mars 2023 et pourquoi ?  
Pouvoir vivre de ma passion déjà les vêtements.. et puis quoi de mieux après 10 ans dans la petite enfance que de vous proposer des vêtements pour enfants. 😊  
Mon but c'est de trouver les petites pépites aux mini(es) client(es). Alors n'attendez plus !!  
Visitez mon site, faites vous plaisir maman, papa, mamie etc etc ...*

**Home Organiser**

UN SERVICE PROFESSIONNEL INTEGRAL ET FIABLE AVEC UNE TOUCHE DE CLASSE!

JE VOUS AIDE À DÉSENCOMBRER, TRIER, CLASSER, ORGANISER VOTRE ESPACE DE VIE AFIN D'ÊTRE PLUS SÉRÉIN AU QUOTIDIEN!

- Organisation et optimisation des lieux de vie et de travail.
- Idées de rangement créatives
- Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé réalisé avec écoute, bienveillance et sans jugements

Coaching chez vous  
Coaching en ligne  
Coaching Entreprise

Je vous propose différentes prestations en fonction de vos attentes, de votre fonctionnement et de votre personnalité.

Devis gratuit

T.Organise  
COACH EN ORGANISATION  
TYANA  
07.45.09.55.04  
t.organise.france@gmail.com

Suivez-moi!

t.organise.official | torganise  
T.Organisé | torganise.Officiel  
T.Organisé | torganise

Garde manger  
Dressing  
Cuisine  
Bureau



**MAIRIE**  
5-7 rue de la Brie - 77220 FAVIÈRES  
01 64 07 02 07

adresse mail : [contact@favieres77.fr](mailto:contact@favieres77.fr)

Retrouvez nous sur notre site internet et sur les réseaux sociaux :

[www.Favieres77.fr](http://www.Favieres77.fr) | [commune\\_de\\_favieres\\_77](#) | [communedefavieres77](#)



### HORAIRES d'ouverture

La mairie est ouverte au public  
lundi, mercredi, jeudi et vendredi :  
de 10h à 12h et 15h à 18h  
La mairie est fermée le mardi



La mairie est ouverte le samedi  
uniquement sur rendez-vous

La mairie sera fermée  
les après-midi du 15 juillet au 15 août



### Bienvenue les petits hiboux

- CLUNIAT Gabriel
- MAJDOUB Naël



### Au revoir

- CHERON Pierre
- GEOFFROY Michel
- DUCHESNE Jean-Philippe
- BARAN Georges
- ROUSSEAU Claude

## AGENDA

### Festivités de l'été

**14 juillet** : Fête nationale et feu d'artifice

**27 août** : Commémoration jeunes fusillés  
et Lieutenant Robert

**10 septembre** : Brocante (Comité des fêtes)

**17 septembre** : Course de caisses à savon

**24 septembre** : Nettoyage de la nature

### Festivités de l'automne

**1<sup>er</sup> octobre** : Programme à venir

**Courant octobre** : Animation ados 11-18 ans

**Vous AVEZ  
RENDEZ-VOUS  
AVEC Nous**



# FÊTES DE L'ÉTÉ

La municipalité  
vous invite aux

Vendredi  
**14 juillet**  
Fête nationale  
au bourg

Salle des fêtes du Marais  
à partir de **19h30**



**Feux d'artifice**  
à la tombée de la nuit



Venez chanter et danser avec notre DJ



**Directeur de publication** : Daniel PATU  
**Rédactrice en chef** : Marie-Christine COQUELET  
**Nos remerciements à celles et ceux qui ont contribué à ce nouveau numéro** : À noter que l'opposition n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

**Conception/réalisation** : Commission communication  
**Impression** : ICB imprimerie Chauvat-Bertau  
Pontcarré - 01 64 66 31 49  
Dépôt légal juin 2023  
Tirage : 600 exemplaires - imprimé sur papier IMPRIM'VERT.  
**PROCHAINE PARUTION : Octobre 2023**